

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
De la Haute-Marne

ARRETE

portant **COMPOSITION DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**
Placée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **30 juin 2026** portant désignation des représentants des collectivités à la Commission Consultative Paritaire Unique,

ARRETE

ARTICLE 1° - **La composition de la Commission Consultative Paritaire Unique** placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 1^{er} juillet 2026 :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joël AGNUS	Audrey ZAMMIT
Thierry PONCE	Michel LAMBERT
Dominique THIEBAUD	Eric DARBOT
Sylviane DENIS	Hervé DUVALLET
Didier PETIT	Philippe FREQUELIN
David COLIN	Laurent HASSELBERGER
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
Lucie LE GRAET	Chantal GILLOT
Frédérique MAURIZE	Charlène VACHERET
Dorothee MARINOS	Karine MORIAN
Audrey VINOT	Hitinui CHARLES
Séverine PARENT	Marlène CARDOT
Eugénie CHARRIER-NOEL	Martine RAPOSO

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera transmis :

- . Madame la Préfète du Département de la Haute-Marne
- . Aux membres de la Commission Consultative Paritaire

PREFECTURE DE
HAUTE-MARNE

06 JUL 2026

ARRIVÉE

Fait à Chaumont,
Le 1^{er} juillet 2026,
Le Président,


Joël AGNUS

Le Président,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat